

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2018-2019)
LE 11 DÉCEMBRE 2018

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de :

Monsieur Michel Blanchette, président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), madame Marie-Josée Girard, conseillère à l'Association des professeurs de Lignery, madame Amélie Lavigne, Protecteur de l'élève, madame Christiane L. Perron, directrice de l'école Jean-Leman, et madame Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Michelle Morin (3)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents, niveau secondaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

André Dugas (7)

Stéphane Desjardins (8)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire

Alain Lemieux (11)

ABSENTS : Madame Valérie Roy, représentante du comité de parents
Monsieur Cédric Fontaine (6)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Kathlyn Morel, directrice générale

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.C.- 4646-12-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que déposé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

06.02 Rapport annuel de la CSDGS 2017-2018

06.03 Rapport annuel du Protecteur de l'élève

06.04 Choix du nom de la nouvelle école spécialisée de Châteauguay

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

07.01 Comité consultatif des services aux EHDA – Nomination d'organisme

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 Nomination au poste de Direction des ressources financières

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 École Notre-Dame/Saint-Joseph, édifice Notre-Dame - Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-015-AOP-SPA-81781

10.02 École Notre-Dame/Saint-Joseph, édifice Notre-Dame - Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-016-AOP-SPI-81781

10.03 École Saint-Marc – Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-023-AOP-SPA-81875

10.04 École Saint-Marc – Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-024-AOP-SPI-81875

10.05 Service de reprographie – Contrat de service pour les 2 imprimantes de marque Kodak appel d'offres 18-020-GG

10.06 École des Bourlingueurs – Aggrandissement et réaménagement de l'école, appel d'offres 18-022-AOP-91651

10.07 Délégation – Collecto, adhésion aux dossiers SAR450-2019 - équipements d'impression Demande de la CSDGS au MÉES afin de clarifier et d'améliorer le processus d'acquisition de terrain

- 10.08 Modification # 2 de la Promesse d'échange de terrains intervenue avec la municipalité de Napierville (résolutions C.C.-4490-04-18 et C.C.-4320-06-17)
- 10.09 Modification # 2 d'une entente intervenue avec la Ville de Saint Philippe (résolutions C.C.-4518-05-18 et C.C.-4161-10-16)
- 10.10 Modification # 2 d'une entente intervenue avec la Ville de Saint Philippe (résolutions C.C.-4518-05-18 et C.C.-4161-10-16)

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de coeur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Activités et événements

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C.-4647-12-18

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté tel déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 RAPPORT ANNUEL DE LA CSDGS 2017-2018

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, fait une présentation du rapport annuel 2017-2018. Elle termine en remerciant le personnel, les parents, les bénévoles, les organismes de la grande communauté de la CSDGS, ainsi que les partenaires. Elle remercie également madame Kathlyn Morel, directrice générale, et son équipe.

06.03 RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Madame Amélie Lavigne, Protecteur de l'élève, présente son rapport annuel 2017-2018.

C.C.-4648-12-18

06.04 CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE CHÂTEAUGUAY

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'appel à la population afin d'obtenir des suggestions (334 noms suggérés) pour le choix du nom de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection composé de :

- Mme Lina Chouinard, commissaire, Commission scolaire New Frontiers
- Mme Shannon Keyes, Commission scolaire New Frontiers
- Mme Marie-Louise Kerneïs, présidente
- Mme Nathalie Marceau, directrice du Secrétariat général et des communications
- Mme Kathlyn Morel, directrice générale
- Mme Valérie Roy, commissaire
- M. Éric Allard, commissaire
- M. David Daoust, président, Commission scolaire New Frontiers
- M. Rob Buttars, directeur général, Commission scolaire New Frontiers
- M. Gary Tennant, secrétaire général, Commission scolaire New Frontiers
- M. Christian Trudeau, directeur de l'école spécialisée
- Mme Debra Wright, commissaire parent et présidente du comité de parents, Commission scolaire New Frontiers.

CONSIDÉRANT le respect de la procédure pour le choix du nom d'un établissement scolaire (#31.02);

CONSIDÉRANT l'autorisation écrite reçue de la personne concernée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

de nommer la nouvelle école spécialisée, située au 201, boulevard Sutterlin à Châteauguay, **l'École régionale Brenda-Milner.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.-4649-12-18

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

**07.01 COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA –
NOMINATION D'ORGANISMES**

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 185, alinéa 3, de la *Loi sur l'instruction publique* qui confie au conseil des commissaires la responsabilité de désigner au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les représentants des organismes dispensant des services à ces élèves, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} septembre 1998, le conseil des commissaires a déterminé le nombre de représentants de chaque groupe faisant partie du comité d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il avait alors été arrêté que deux organismes répondant au critère susmentionné seraient retenus pour siéger sur le comité (résolution # C.C.-084-09-98). De plus, le conseil des commissaires avait déterminé une liste des organismes qui seraient invités à poser leur candidature (résolution # C.C.-085-09-98);

CONSIDÉRANT que Mme Martine Ouvrard représentante de l'organisme Association québécoise de la dysphasie – Région Montérégie et que Mme Béatrice Pinot, représentante de l'organisme Mouvement Action Découverte ont posé leur candidature au CCSEHDAA

CONSIDÉRANT que ces deux candidatures ont été retenues par les membres du CCSEHDAA.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin commissaire,

que les candidatures des organismes « **Mouvement Action Découverte** » et « **Association québécoise de la dysphasie – Région Montérégie** » soient retenues pour siéger sur le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4650-12-18

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**08.01 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

de nommer M. Benoit Choinière à titre de directeur au Service des ressources financières au sein de la Commission scolaire des Grandes-

Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date d'entrée en fonction de M. Choinière sera le 4 février 2019.

Membres du comité de sélection :

- M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
- M. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
- M. Karl Da Silva, directeur d'école primaire
- M. André Dugas, commissaire
- M^{me} Marie-Louise Kerneis, présidente
- M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
- M^{me} Karine Robert, personne-ressource

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4651-12-18

10.01 ÉCOLE NOTRE-DAME/SAINT-JOSEPH, ÉDIFICE NOTRE-DAME - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE. APPEL D'OFFRES 18-015-AOP-SPA-81781

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame/Saint-Joseph, édifice Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture
Héloïse Thibodeau Architecte Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4651-12-18a

10.02 ÉCOLE NOTRE-DAME/SAINT-JOSEPH, ÉDIFICE NOTRE-DAME - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE. APPEL D'OFFRES 18-016-AOP-SPI-81781

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-Saint-Joseph, édifice Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

**Ingénierie
Tetra Tech QI Inc.**

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4652-12-18

10.03 ÉCOLE SAINT-MARC – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 18-023-AOP-SPA-81875

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Margot Pagé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture
Chevalier Morales Architectes Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4653-12-18

10.04 ÉCOLE SAINT-MARC – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE. APPEL D'OFFRES 18-024-AOP-SPI-81875

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Margot Pagé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
WSP Canada Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4654-12-18

10.05 CONTRAT DE SERVICE POUR LES 2 IMPRIMANTES DE MARQUE KODAK. APPEL D'OFFRES 18-020-GG. SERVICE DE REPROGRAPHIE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition des deux (2) imprimantes Kodak du service de reprographie de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est amorti;

CONSIDÉRANT que le contrat de service pour les deux (2) imprimantes Kodak doit être renouvelé afin d'assurer la poursuite des opérations ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'octroyer le contrat de service pour l'entretien de deux (2) imprimantes Kodak du service de reprographie à La Citière à **Kodak ULC**, de Burnaby en Colombie-Britannique, pour un prix unitaire par copie de **0,00663 \$** (avant taxes (**0,00762 \$** taxes incluses), pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} janvier 2019 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4655-12-18

10.06 ÉCOLE DES BOURLINGUEURS – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE. APPEL D'OFFRES 18-022-AOP-91651

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnel de 1 810 045 \$ (taxes incluses) (honoraires professionnels et frais de gestion exclus) sera transmise au ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT l'impact d'un délai de livraison du projet d'agrandissement de l'école de Bourlingueurs sur la capacité d'accueil nécessaire pour répondre aux besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la rentrée scolaire 2019-2020 dans le secteur de Sainte-Catherine ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école des Bourlingueurs à **Construction Richelieu Inc.**, de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour un montant forfaitaire de **7 896 000 \$** avant les taxes (**9 078 426 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **29 novembre 2018** ;

de réitérer au ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande de financement additionnel compte tenu des échéanciers de livraison du projet et des besoins d'espace de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la rentrée scolaire 2019-2020, dans le secteur de Sainte-Catherine ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

Madame Michelle Morin, commissaire, demande le vote :

ONT VOTÉ POUR : 10 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-4656-12-18

10.07 DÉLÉGATION – COLLECTO, ADHÉSION AUX DOSSIERS SAR450-2019 - ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les **équipements de production** actuels sont en fin de vie utile ;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la location des **équipements multifonctions** viendra à échéance le 30 juin 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler ;

CONSIDÉRANT que les contrats de location des **équipements de table** viendront à échéance successivement et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de les renouveler ;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires, collèges et cégeps se sont regroupés de façon formelle au sein d'un comité d'utilisateurs représenté par Collecto, à qui nous souhaitons donner un mandat à cet effet ;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un

appel d'offres regroupé pour la location ou l'achat d'équipements de production, de multifonctions et de table puisque cela lui permettra de faire des économies ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à participer au regroupement d'achats pour le dossier SAR450-2019 visant la location ou l'achat d'**équipements de production, de multifonctions et de table** ;

de mandater Collecto, services regroupés en éducation, afin qu'il procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de trois (3) ans, plus une (1) année de renouvellement pour une durée totale possible de quatre (4) ans pour l'entente globale et de cinq (5) ans pour les contrats de services de chacun des lots auprès des établissements participants, selon les procédures et politiques en vigueur ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée avec l'adjudicataire aux conditions prévues à l'appel d'offres ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4657-12-18

10.08 DEMANDE DE LA CSDGS AU MÈES AFIN DE CLARIFIER ET D'AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier

CONSIDÉRANT la croissance démographique sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT l'impact des nouveaux développements résidentiels ainsi que de l'immigration sur cette croissance démographique ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace à court, à moyen et à long terme de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour répondre à l'augmentation de sa population ;

CONSIDÉRANT le nombre de projets d'agrandissements et de constructions neuves qui sont en cours de réalisation ou en demande au ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT l'enjeu de la disponibilité des terrains pour la construction de nouvelles écoles et les conditions exigées par le ministère de l'Éducation et des municipalités pour l'acquisition de ces terrains ;

- CONSIDÉRANT l'augmentation de la valeur des terrains sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;
- CONSIDÉRANT que la nouvelle règle budgétaire pour les investissements 2018-2019 concernant l'acquisition de terrain permet exceptionnellement aux commissions scolaires d'être emphytéotes plutôt que propriétaire de terrain ;
- CONSIDÉRANT que les modalités de cette nouvelle règle ne sont pas clairement définies et de ce fait ajoutent à la complexité du traitement de nos demandes de terrain auprès des municipalités ;
- CONSIDÉRANT qu'au plus tard six (6) mois après l'annonce du projet, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit être propriétaire du terrain ou doit transmettre au ministère de l'Éducation une résolution ou un engagement ferme, de la municipalité, à lui céder gratuitement la propriété complète et entière d'un terrain libre de toute contrainte majeure ;
- CONSIDÉRANT que les modalités actuelles prévues par le ministère de l'Éducation pour l'acquisition de terrain ne permettent pas aux commissions scolaires de planifier efficacement leur développement immobilier puisqu'il est dépendant des municipalités qui n'ont aucune obligation de prévoir, dans leur plan d'aménagement de leur territoire, les terrains nécessaires pour construire ou agrandir les écoles qui desserviront les nouvelles populations étudiantes générées par les nouveaux développements immobiliers ;
- CONSIDÉRANT que les modalités actuelles ont un impact sur la capacité de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à obtenir les terrains nécessaires pour réaliser ses projets d'ajouts d'espaces pour répondre à ses besoins de capacité d'accueil à court, à moyen et à long terme ;
- CONSIDÉRANT que dans certains cas, les terrains disponibles ne sont pas situés à proximité des populations à desservir, ce qui a des impacts sur le nombre d'élèves pouvant se rendre à pied à l'école, sur le coût du transport scolaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, ainsi que sur l'accessibilité de ces populations aux infrastructures sportives et récréatives de l'école qui desservira leur territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrain pour l'agrandissement ou pour la construction d'écoles;

d'interpeller les ministères concernés afin de faciliter et d'accélérer les transactions immobilières entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et les municipalités dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de la population de notre territoire.

d'inclure, dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des dispositions prévoyant une contribution permettant l'attribution d'espace afin de faciliter le partenariat entre la municipalité et la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 21 h 03, madame Sophia Plante quitte son siège.

C.C.-4658-12-18

10.09 MODIFICATION # 2 DE LA PROMESSE D'ÉCHANGE DE TERRAINS INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE (RÉSOLUTIONS C.C.-4490-04-18 ET C.C.-4320-06-17)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT la modification apportée à la Promesse le 10 avril 2018, prolongeant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2018 (C.C.-4490-04-18) ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries n'a pas encore obtenu l'autorisation du Ministère de l'Éducation afin de procéder à l'échange ;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange aussitôt que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aura obtenu l'approbation du ministère de l'Éducation pour ce faire ;

CONSIDÉRANT la volonté des Parties de maintenir en vigueur la Promesse d'échange ;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la municipalité de Napierville, d'une nouvelle résolution approuvant une prolongation de la Promesse ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 18.2 pour assurer la validité de la Promesse au-delà du 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une précision à l'article 3.2 de la Promesse ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire, de procéder à la modification de l'article 18.2 de la Promesse, afin de

remplacer la date du 31 décembre 2018 par la date du **31 décembre 2019** ;

de procéder à la modification de l'article 3.1 de la Promesse, afin que la première phrase de l'article 3.1 se lise de la façon suivante :
« L'échange est basé sur la valeur foncière uniformisée des immeubles à la date de la signature de l'Acte d'échange » ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tout document en lien avec la modification de la Promesse, conformément à l'article 15.3 de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4659-12-18

10.10 MODIFICATION # 2 D'UNE ENTENTE INTERVENUE AVEC LA VILLE DE SAINT PHILIPPE (RÉSOLUTIONS C.C.-4518-05-18 ET C.C.-4161-10-16)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT la *Promesse d'échange* intervenue entre les Parties;

CONSIDÉRANT l'article 10 de l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* qui prévoit que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, à défaut de devenir propriétaire du terrain de la Ville au plus tard le 1^{er} juin 2018, devra négocier une servitude avec la Ville ;

CONSIDÉRANT une première modification de l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* qui remplace la date du 1^{er} juin 2018 par celle du 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est toujours en processus de compléter les démarches requises en vue d'obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation afin de procéder à l'échange ;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange, aussitôt que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aura obtenu l'autorisation du ministre de l'Éducation pour ce faire ;

CONSIDÉRANT la volonté des Parties de privilégier l'échange de terrains à la négociation d'une servitude ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de Saint-Philippe d'une résolution approuvant une nouvelle modification à l'article 10 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une nouvelle modification à l'article 10 pour représenter la volonté des Parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

de procéder à la modification de l'article 10 de l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* afin de remplacer la date du 31 décembre 2018 par la date du **31 décembre 2019** ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, le cas échéant, tout document en lien avec la modification de l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 21 h 07, madame Sophia Plante reprend son siège

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

COUP DE CŒUR DE madame Marie-Louise Kerneïs, présidente.

- Madame Kerneïs tient à féliciter le comité culturel pour les *Passeurs culturels*. Certaines écoles ont un enseignant qui agit comme agent de liaison entre les écoles et le comité culturel de la CSDGS. Ceux-ci se rencontrent dans des lieux culturels du territoire de la CSDGS. La dernière a eu lieu le 6 décembre dernier, à 16h30. Très belle innovation et longue vie à cette idée. Félicitations au comité culturel.

COUP DE CŒUR DE madame Michelle Morin

- À l'école alternative des Trois-Sources, pour son marché de Noël ainsi que le Salon du livre qui ont eu lieu le 3 décembre dernier. Les dollars amassés pendant ce double-événement permettront la venue d'un auteur à l'école. Ce fut une très belle activité qui fût un franc succès. Félicitations au comité organisateur.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Consultation :

- Calendrier scolaire
- Critères d'inscription
- Soirée de Noël la semaine prochaine

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PRÉSIDENTE

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, souligne les sujets suivants :

- Les 20 et 21 novembre dernier a eu lieu Le Grand rassemblement des tout-petits de 0 à 8 ans Québec. Très intéressant!
- Ce soir est le dernier conseil des commissaires de madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, qui part à la retraite. Madame Kerneis souligne son apport au conseil des commissaires, celle-ci a toujours donné l'heure juste avec douceur et optimisme, elle la remercie.

Monsieur André Dugas, commissaire, à titre de président du comité de vérification, souligne le dévouement, le professionnalisme et la loyauté de madame Brière.

À venir :

- Rencontres avec mesdames MarieChantal Chassé, députée de Châteauguay et ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et Claire IsaBelle, députée d'Huntingdon.

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, souligne les sujets suivants :

- Madame Morel remercie madame Germen Brière pour son support pendant toutes ces années.
- Elle confirme que le rapport annuel est le résultat du travail de toutes les unités administratives.
- Elle félicite et dit bravo à tous les employés, les parents, les partenaires et les membres du conseil des commissaires.
- Madame Morel souhaite des joyeuses fêtes à tous les membres.

Monsieur André Dugas, commissaire, remet une œuvre à madame Morel.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Activités et événements

C.C.-4660-12-18

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 30,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\1-2018-2019\6. 11 décembre 2018.docx

CC du 11 décembre 2018